



AGFA-GEVAERT

SOCIÉTÉ ANONYME
SEPTESRAAT 27
2640 MORTSEL
TVABE 0404 021 727 RPM ANVERS

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires sont par la présente invités à prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra le 29 avril 2008 à 11.00h au siège social de la Société B-2640 Mortsel, Septestraat 27, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

3. Affectation du résultat.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de -121.862.992,49 euros de l'exercice clôturé, de la manière suivante:

affectation au résultat reporté.

4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et rapports consolidés du Conseil d'administration et du commissaire.
5. Décharge aux administrateurs.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.

6. Décharge au commissaire.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé.

7. Exposé préliminaire sur la nomination d'administrateurs.

Les mandats des Messieurs Chaffart, Duron, Oosterlinck, Van Miert et Verhoeven en tant qu'administrateurs prennent fin immédiatement après cette Assemblée Générale. Monsieur Chaffart, ayant atteint la limite d'âge pour la réélection, et Messieurs Oosterlinck et Verhoeven ne sollicitent plus le renouvellement de leurs mandats.

Monsieur Van Miert sollicite le renouvellement de son mandat d'administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Duron comme administrateur à titre temporaire; l'Assemblée Générale devra décider sur sa nomination définitive. Monsieur Duron sollicite la nomination.

Messieurs Michel Akkermans, Eygenstraat 37, B-3040 Huldenberg, Roland Junck, Moulin de Betzdorf, L-6832 Betzdorf et Horst Heidsieck, Ostpreussenstrasse 34, D-63654 Buedingen ont posé leurs candidatures pour le Conseil d'administration.

8. Rénomination de Karel Van Miert en tant qu'administrateur indépendant.

Karel Van Miert (°1942 - Belge) est titulaire d'un diplôme en sciences diplomatiques de l'université de Gand (Belgique) et également d'un diplôme de troisième cycle obtenu au Centre Européen Universitaire à Nancy (France). En 1976, il devient secrétaire général du parti socialiste belge, et se retrouve à la tête du bureau privé du Ministère belge de l'économie en 1977. De 1978 à 1994, il enseigne à l'université libre de Bruxelles (Belgique) et, de 1978 à 1988, préside le parti socialiste flamand. Karel Van Miert occupe plusieurs fonctions politiques, notamment en tant que député au Parlement européen et à la Chambre des Représentants de Belgique. Il est également membre de la commission européenne de 1989 à 1993 et vice-président de 1993 à 1999 où il est chargé de la réglementation en matière de concurrence. Par ailleurs, Karel Van Miert est président de l'université de Neyenrode (Pays-Bas) de 2000 à 2003.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de renommer Monsieur Karel Van Miert, Puttestraat 10, B-1650 Beersel en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale prend acte du fait que Monsieur Karel Van Miert répond aux critères d'indépendance stipulés à l'article 524, §4, alinéa 2, 1°-4° du Code des sociétés.

9. Nomination de Willy Duron en tant qu'administrateur.

Willy Duron (°1945 - Belge) est licencié en mathématiques de l'université de Gand (Belgique) et licencié en sciences actuarielles de l'université catholique de Louvain (Belgique). Il a débuté sa carrière en 1970 comme actuaire auprès des Assurances du Boerenbond Belge (ABB). En 2000, il a été nommé président du Comité de Direction de KBC Assurances et administrateur de KBC Asset Management. En 2003, il est devenu président du Comité de Direction de KBC Bancassurances Holding. Du début de 2005 jusqu'en automne de 2006 il était CEO du Groupe KBC NV.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Willy Duron, Oude Pastoriestraat 2, B-3050 Oud-Heverlee en tant qu'administrateur pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.

10. Nomination de Michel Akkermans en tant qu'administrateur indépendant.

Michel Akkermans (°1960 - Belge) est titulaire d'une maîtrise en ingénierie électronique et sciences informatiques, ainsi que d'un diplôme en économie et finances de l'université catholique de Louvain (Belgique). Il a occupé des postes de direction dans plusieurs banques internationales et sociétés d'expertise conseil avant de créer FICS, grand éditeur de logiciels dans le domaine des services bancaires en ligne et du reporting financier réglementaire, en 1989. En 1999, FICS, au même titre qu'Edify et Vertical One, a fusionné avec Security First Technologies, pour créer S1 Corporation, chef de file du marché des services bancaires par Internet, dont Michel Akkermans a été nommé président. En 2002, Michel Akkermans devient président et CEO de Clear2Pay, une entreprise novatrice d'e-finance, axée sur la fourniture de solutions mondialement applicables pour les paiements électroniques sécurisés.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Michel Akkermans, Eygenstraat 37, B-3040 Huldenberg, en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale prend acte du fait que Monsieur Michel Akkermans répond aux critères d'indépendance stipulés à l'article 524, §4, alinéa 2, 1°-4° du Code des sociétés.

11. Nomination de Roland Junck en tant qu'administrateur indépendant.

Roland Junck (°1955 - Luxembourgeois), diplômé de l'école polytechnique fédérale de Zurich (Suisse), est titulaire d'un MBA de l'université du Sacré Cœur au Luxembourg. Il a débuté sa carrière au sein de l'Arbed. En 1993, il est nommé directeur général de TrefilARBED Bissen, puis administrateur délégué en 1996. Après avoir occupé différents autres postes de direction à l'Arbed, il devient vice-président directeur d'Acelaria (Espagne) en 1998. Il a siégé au Conseil de direction de l'Arbed de 1999 à 2002, avant d'être désigné au poste de Senior Executive Vice President d'Arcelor, la nouvelle société issue de la fusion d'Aceralia, Arbed et Usinor. En août 2006, il devient CEO d'Arcelor Mittal et membre du Conseil de direction du groupe. Après la restructuration de la direction générale de l'entreprise en novembre 2006, il est nommé conseiller du CEO tout en restant membre du Conseil jusqu'en juillet 2007. Il siège actuellement au Conseil d'administration d'Arcelor Mittal China Holding.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Roland Junck, Moulin de Betzdorf, L-6832 Betzdorf, en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale prend acte du fait que Monsieur Roland Junck répond aux critères d'indépendance stipulés à l'article 524, §4, alinéa 2, 1°-4° du Code des sociétés.

12. Nomination de Horst Heidsieck en tant qu'administrateur indépendant.

Horst Heidsieck (°1947 - Allemand) est titulaire d'un doctorat en physique. Au cours de ses études à l'université de Bonn (Allemagne) et à l'université technique d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), il s'est concentré sur la physique des solides, l'électronique des solides et la science des métaux. De 1980 à 1991, il a occupé plusieurs postes de direction au sein du groupe Degussa – notamment au Conseil d'administration. En 1990, il est nommé CEO du groupe technologique Leybold et de 1995 à 1998, il a intégré avec succès les anciens concurrents Leybold et Balzers dans le groupe Balzers und Leybold nouvellement constitué. Par la suite, Horst Heidsieck a siégé au conseil consultatif avant de devenir le CEO de Heraeus Holding, un groupe technologique très diversifié. De 2003 à la fin 2006, il a été le CEO de Demag Holding, un portefeuille de sept sociétés rachetées à Siemens par Kohlberg Kravis Roberts en 2002. Depuis janvier 2007, il est actionnaire de référence de la société d'expertise conseil nouvellement constituée Value Consult. Il est membre des conseils consultatifs et aide la direction générale à matérialiser les potentiels d'amélioration des entreprises.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Horst Heidsieck, Ostpreussenstrasse 34, D-63654 Buedingen, en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale prend acte du fait que Monsieur Horst Heidsieck répond aux critères d'indépendance stipulés à l'article 524, §4, alinéa 2, 1°-4° du Code des sociétés.

13. Information sur la rémunération des administrateurs.

L'Assemblée Générale prend connaissance du fait que la rémunération des administrateurs non exécutifs, comme elle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2006, demeure inchangée pour l'année 2008.

14. Divers.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 et à l'article 28, 6° des statuts, le Conseil d'administration a décidé que, en vertu de l'article 28, 5°, les propriétaires d'actions au porteur ou d'actions dématérialisés qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle sont priés de faire preuve qu'ils étaient détenteurs du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote, le cinquième jour ouvrable qui précède l'Assemblée Générale, c.-à-d. mardi le 22 avril 2008 (date de registration) sans tenir compte du nombre d'actions dont ils seront détenteurs au jour de l'Assemblée Générale. Cette preuve sera envoyée par l'actionnaire par fax (32-3-444.72.29) ou par e-mail (marie-josee.crols@agfa.com ou claire.dascotte@agfa.com) au siège social susmentionné ou peut être déposée dans une agence de la banque ING, et cela le 24 avril 2008 au plus tard.

La Société souligne que ces formalités sont gratuites pour les actionnaires. Chaque coût imputé (contrairement aux instructions explicites de la Société) sera remboursé sur présentation d'une pièce justificative (reçu).

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer la Société jeudi le 24 avril 2008 au plus tard par fax (32-3-444.7229) ou par e-mail (marie-josee.crols@agfa.com ou claire.dascotte@agfa.com) de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale et du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale sont priés de se présenter mardi le 29 avril 2008 de 9.45h à 10.45h au plus tard pour la registration.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent utiliser la procuration qui a été établie par le Conseil d'administration conformément à l'article 30 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège social. Un exemplaire sera envoyé à l'actionnaire sur simple demande téléphonique et est disponible sur www.agfa.com/investorrelations.

Aucune autre procuration ne sera admise. Les procurations doivent être déposées au siège social de la Société au plus tard jeudi le 24 avril 2008. Les pouvoirs peuvent, également le 24 avril 2008 au plus tard, arriver par fax ou en version scan, pour autant que les originaux sont remis au bureau avant le début de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration